

## Communiqué Intersyndical du 8 janvier 2024

Lors de la première Réunion Paritaire Nationale sur les Salaires 2024 qui a eu lieu le 19 décembre, l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et le SNETOSSA CFE-CGC a rappelé les revendications qu'elle porte depuis plusieurs mois et exigé de l'employeur :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2024 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction ;
- Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

En réponse, l'employeur a indiqué que le cadrage RMPP 2024 des pouvoirs publics ne permettait pas à l'heure actuelle d'envisager une augmentation de la valeur du point.

L'intersyndicale fustige et n'accepte pas le nouveau carcan budgétaire imposé par les pouvoirs publics qui n'ont que faire de l'urgence de la situation des salariés du régime général de Sécurité sociale face à une inflation cumulée entre 2021 et 2023 qui a atteint 12 % à la fin de l'année 2023.

Une nouvelle séance de négociation sur les salaires 2024, dont la date n'a pas encore été définie, aura lieu en 2024.

**L'intersyndicale poursuivra donc ses actions et son combat, dans les semaines à venir, pour permettre la compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2024 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation.**

Il apparaît, par ailleurs, qu'au cours de cette séance, l'employeur a fait des annonces à l'intersyndicale concernant :

- Les classifications, en réaffirmant l'ordre de grandeur de l'enveloppe dédiée à cette négociation qui s'établira à plus du double de celle de la négociation de la dernière classification, soit plus de 160 millions d'euros, et en affirmant que cette enveloppe n'était pas fermée ;
- La complémentaire santé, en acceptant le principe de faire évoluer la contribution employeur pour trouver un équilibre financier et ainsi garantir la pérennité du régime ;
- Les titres restaurant, en proposant une séance de négociation dès les premières semaines de 2024 dans l'objectif d'une augmentation de la part patronale dans la limite du plafond d'exonération ;
- Les frais de transport, en indiquant que le COMEX avait donné son autorisation pour valider des accords locaux qui prévoiraient une prise en charge de l'employeur pouvant aller jusqu'à 75 % ;
- L'enveloppe de 56 millions d'euros dédiée à la Prime de Partage de la Valeur (PPV), en indiquant que les discussions étaient toujours en cours avec la tutelle pour que cette somme puisse être mobilisée dans le cadre d'une négociation.

Bien que toutes ces annonces ne soient pas suffisantes, elles sont le produit des rapports de force qui ont été constitués depuis plusieurs mois par les agents de la Sécurité sociale et leurs Organisations Syndicales. Il convient donc de ne pas les négliger.

**C'est la raison pour laquelle, assumant ses responsabilités, l'intersyndicale a décidé de revenir à la table des négociations pour défendre les attentes des salariés de la Sécurité sociale et entendra privilégier les thèmes de négociations qui sont susceptibles d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés.**

**L'intersyndicale ne recule pas et continuera au cours de l'année 2024, à favoriser la construction du rapport de force dont nous avons besoin pour obtenir une augmentation collective et générale des salaires !**

